Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 39 (1959)

Heft: 2

Vorwort: Editorial

Autor: Chambre de commerce suissen en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Depuis le début de l'année, aucun progrès tangible n'a été réalisé dans la recherche d'une association économique européenne élargie. Le mémorandum Hallstein — auquel il faudra d'ailleurs apporter de nombreux amendements pour qu'il obtienne l'assentiment des pays de la C.E.E. — ne répond lui-même que très imparfaitement au vœu des pays européens non-membres du Marché Commun. Sans doute un certain nombre d'accords bilatéraux ont-ils été passés entre pays de la C.E.E. et pays non-membres, et d'autres le seront encore. Si ces arrangements permettent de remédier à des états de fait dommageables dans l'immédiat, il n'en reste pas moins que le problème de fond, à savoir celui de la recherche d'une formule associant les pays membres du Marché Commun aux autres pays européens, demeure entier.

On a déjà beaucoup insisté ici sur les discriminations — particulièrement en matière de contingents — résultant de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier du Marché Commun en tant qu'Institution. Peut-être est-il temps aussi de songer aux menaces que font peser, de manière indirecte, certains de ses développements sur l'ensemble du commerce extérieur des pays non-membres de la Communauté.

Prenons le cas de la Suisse. Ce ne sont pas seulement les quelque 40 % de nos exportations — proportion de nos ventes à destination de la C.E.E. — qui sont menacés, mais aussi, dans une certaine mesure, l'ensemble de nos exportations. Il ne fait aucun doute que sur les marchés européens autres que la C.E.E. et sur les marchés mondiaux, nos entreprises vont se trouver, ces prochaines années, en face d'une concurrence très sensiblement accrue.

On peut, en effet, penser que du fait des grandes concentrations des moyens de production qui commencent à se réaliser dans les pays de la C.E.E. et qui iront en s'accentuant au fur et à mesure de la réalisation du Marché Commun, nos industries se trouveront sur les marchés extérieurs en face de concurrents particulièrement redoutables. N'assiste-t-on pas actuellement à un processus de concentration au sein de la C.E.E. d'une ampleur telle qu'elle fait redouter la constitution — ou la reconstitution — à la faveur même du Marché Commun de véritables trusts pouvant parfaitement faire échec au jeu de la libre concurrence? Et ce n'est pas là une crainte imaginaire si l'on sait qu'une des graves préoccupations actuelles de la Commission du Marché Commun est justement d'établir des critères efficaces permettant de différencier les bonnes et les mauvaises ententes.

Il s'agit là d'un problème extrêmement complexe aux ramifications et aux incidences multiples. Ce n'est pas faire preuve de pessimisme, pensons-nous, que d'essayer d'en évaluer dès à présent certaines conséquences pouvant être préjudiciables à nos industries d'exportation. Au contraire, une fois le danger repéré, il doit permettre de donner les preuves de la seule attitude vraiment réaliste en économie, celle du dynamisme. Et souvent le dynamisme est proche parent de la coopération.

Chambre de commerce suisse en France